

L'IMPARTIALITE CONSISTE A ETRE JUSTE, NON PAS A ETRE NEUTRE.

L'Adoption du Bill de Reciprocite a WASHINGTON.

L'adoption du bill de la réciprocité à Washington a été commentée dans les éditoriaux des principaux journaux américains. Voici quelques extraits de ces éditoriaux dont la lecture intéressera les Canadiens: Le "New-York Times" dit: "C'est un grand pas et un précieux avancement pour la prospérité de la nation. Le progrès actuel dont la réciprocité canadienne est la personification marque le commencement d'une émancipation qui se terminera lorsqu'elle sera complète."

Le "New-York Tribune": "La plupart des républicains qui supportent l'administration mais qui étaient opposés à la réciprocité, ont subi l'influence des protestations locales contre le tort temporaire qu'elle pourrait nous faire. Ils n'ont pas su considérer au point de vue national l'avantage qui nous était offert. Ils regretteront peut-être leur inhabileté à préférer le meilleur avantage."

Le "New York World": Nous avons consenti et le Canada consentira sous peu à abaisser le mur un peu mais non complètement. Cependant, nous serons assez sages un jour pour comprendre que nous n'avons pas plus besoin d'un tarif contre le Canada que la Pensylvanie"

Le "Boston Herald": Un coup d'oeil sur la carte suffit pour faire comprendre ce que signifie la réciprocité pour le Port de Boston. C'est le centre naturel du commerce de l'Est du Canada et des provinces maritimes. L'Union de deux peuples ayant des relations commerciales, plus étendues, avec leurs divers effets, est le premier et le plus grand avantage du système."

Le président Taft a fait la déclaration suivante au sujet du bill de réciprocité au Sénat:

"Je suis très heureux que le projet de loi tendant à l'établissement d'une convention douanière avec le Canada ait été successivement adopté sans modifications par le congrès sénat."

"J'espère que le parlement canadien prendra bientôt une décision."

"Je suis convaincu que la mise à effet de la convention marquera une ère nouvelle dans les relations canado-américaines. Le commerce entre les deux pays s'accroîtra de façon énorme et chacun en tirera profit."

"J'espère qu'on gardera au secrétaire Knox la reconnaissance qui convient."

"La convention douanière n'a pas été une question de parti au congrès et au Sénat, elle a été une question purement économique, on l'a bien vu par la division du vote. Je ne parlais pas franchement si je n'accordais pas le crédit voulu à la majorité démocratique du Congrès et à la majorité du même parti au Sénat, pour le concours de leur vote favorable au projet de loi. Sans ce concours des démocrates l'adoption du projet de loi eût été impossible. Il eût été possible aux démocrates d'embrasser sa marche par des amendements qui l'eussent transformé complètement dans sa lettre et son esprit en sorte que sa ratification par le parlement canadien eût été douteuse."

"Quant à nous, les républicains, qui avons toujours été favorables à la réciprocité, qui en avons toujours désiré le règne, nous devons nous congratuler mutuellement. A ceux qui se sont opposés à la convention par crainte de voir nos fermiers souffrir gravement, nous dirons que nous attendons des événements la démonstration des avantages que la convention présentera pour nous."

"D'ici dix ans cette convention aura contribué de façon énorme à la grandeur du Canada et des Etats-Unis."

A Ottawa la nouvelle de l'adoption du bill de la réciprocité, à Washington, par une majorité de deux contre un à vrai dire, n'a surpris personne, car il était connu que le président Taft était le maître de la situation. La nouvelle, cependant, n'en était pas moins flatteuse pour le cabinet. Elle est arrivée au bureau du premier ministre avant la réunion du conseil exécutif et, naturellement, le résultat a donné lieu à des commentaires. L'un des ministres observa que la seule chose qui reste maintenant entre les fermiers canadiens et un marché libre de 90 millions pour leurs produits c'est l'opposition conservatrice et M. Borden.

C'est l'opinion du ministère et des libéraux que l'adoption du bill à Washington ne changera en rien la situation parlementaire au Canada. M. Borden et ses partisans ne peuvent maintenant changer d'attitude, quelque désastreuse qu'elle puisse être la conséquence.

Le "Temps", d'Ottawa dit: "La victoire éclatante remportée par le Bill de Réciprocité au Sénat Américain va donner une nouvelle tournure à la situation politique au Canada et précipiter les événements au sujet desquels tant de conjectures ont été faites depuis quelques mois."

Le "Temps" ajoute que c'est "une belle leçon de politique patriotique pour le parti conservateur canadien dont les membres n'ont pas eu jusqu'ici cette largeur d'idée politiques américains et n'ont pu se résigner à donner leur assentiment à l'adoption de cette grande mesure nationale pour la simple raison qu'elle était l'oeuvre du gouvernement libéral!"

La "Patrie": Il est possible que la décision prise par le sénat américain pousse le gouvernement du Canada à précipiter une solution. Pourquoi prolongerait-il la situation sans issue qui existe en ce moment à la Chambre des Communes? Puisque l'appel au peuple est dès maintenant clairement inévitable, et qu'il est inutile d'espérer qu'une loi de redistribution pourra être présentée avant trois mois, parce que le travail du recensement s'accomplit avec une désespérante lenteur, le gouvernement pourrait bien opter pour la dissolution immédiate du Parlement et la bataille électorale.

Quant au sentiment populaire sur la réciprocité, il ne doit pas nécessairement être le même dans les deux pays.

Aux Etats-Unis, le peuple réclame à grands cris l'abaissement du tarif et le tarif sera abaissé que la réciprocité triomphe ou meure.

Au Canada, notre tarif est indispensable à nos industries, et en général nécessaire pour la conservation de nos ressources naturelles.

L'espoir d'un adoucissement du coût de la vie peut nous séduire, mais puisque le tarif américain doit, de toute façon, être abaissé, pourquoi achèterions nous au prix de concessions importants, des avantages que nous obtiendrons tout aussi sûrement sans rien donner en retour?

La "Presse": L'adoption du traité de réciprocité par les Etats-Unis aura nécessairement sa répercussion dans la politique canadienne. Elle sera d'abord un rude désappointement pour nos anti-réciprocistes, s'ils ont réellement espéré le rejet de la mesure par le Sénat de Washington. Mais, qu'ils y aient compté ou non, ils ne sont pas plus libres qu'auparavant de modifier leur attitude. Ils essaieront seulement de faire de l'adoption même du bill par le Sénat américain, un argument nouveau, quoique assez futile, en prétendant que la réciprocité n'en appelle autant aux Américains que parce qu'elle est préjudiciable aux Canadiens.

L'HISTOIRE DE LA RECIPROCITE

Le 7 janvier 1911, les représentants canadiens arrivent à Washington.

8 et 21 janvier, la conférence au sujet de la réciprocité est en séance.

26 janvier, le président Taft envoie le texte de la convention au Sénat.

28 janvier, le représentant McCall, républicain présente le bill de la réciprocité à la Chambre.

14 février, le bill est adopté par la Chambre par un vote de 221 contre 93.

Pour 143 démocrates et 78 républicains; contre; 87 républicains et 6 démocrates.

4 mars, le Sénat s'ajourne avant d'avoir pris la réciprocité en considération.

4 avril, le congrès est convoqué en session extraordinaire pour ratifier la convention.

12 avril, le représentant Underwood leader des démocrates, introduit le bill de la réciprocité en Chambre.

21 avril, la Chambre adopte le bill par un vote de 267 à 89. Pour 203 démocrates et 64 républicains; contre; 78 républicains et 11 démocrates.

24 avril, le comité des finances du Sénat reçoit le bill de la Chambre.

13 juin, le comité des finances rapporte, sans recommandation, le bill au Sénat.

14 juin, l'amendement Root relatif à la clause du papier est défait.

22 juillet, le Sénat adopte le bill de la réciprocité par un vote de 53 à 27. Pour: 22 démocrates et 21 républicains; contre: 24 républicains et 3 démocrates.

La réciprocité en Canada est à l'étude depuis le mois de janvier. La mesure en Parlement a subi sa première lecture puis est demeurée à l'étude en comité. Jusqu'à ce jour la question a été étudiée sur son mérite sans amendement. Ces derniers seront présentés plus tard, si le gouvernement ne change pas son programme.

LES FEUX DE FORETS

Les feux de forêt qui ont, la semaine dernière, ravagé le comté de Cumberland Nouvelle Ecosse continuent à tout dévaster.

Samedi les flammes étaient à un mille de l'établissement Shulee. Le feu détruit actuellement les forêts possédées par MM. B. B. Barnhill, Kelley et frères. Il y en a déjà au-delà de mille acres de détruits.

Du port de Greville on apprend que les hommes qui combattent l'incendie ont enfin maîtrisé les flammes; et, si le vent continue du même côté, on ne redoutera plus le fléau d'une façon sérieuse.

Sur la limite forestière de Christie ceux qui combattaient l'incendie ont été moins heureux. Le feu avançait avec une rapidité et une force telle qu'il leur a été impossible d'en ralentir la marche.

UNE ACTION DE 40 MILLIONS

On annonce qu'une action de \$40,000,000 de piastres sera bientôt prise à la Cour Supérieure de Québec par une famille Lemieux qui comprend 60 ou 70 membres et dont le procureur est M. Tancrède Pagnuelo, contre M. Menier, manufacturier de chocolat de Paris et propriétaire de l'île d'Anticosti.

M. Menier a, paraît-il, acheté l'île d'Anticosti d'un nommé Parent, décédé depuis, et qui la lui aurait vendue à ses propres risques sans avoir les titres nécessaires pour démontrer qu'il en était le propriétaire légal. Cette famille Lemieux se dit être le véritable propriétaire de l'île et prétend pouvoir fournir les titres qui lui donnent le droit à sa possession.

M. Pagnuelo est actuellement à Paris où il s'occupe de cette cause extraordinaire.

Nous recevons à ce propos de notre correspondant de Montréal la dépêche suivante:

Montréal, 25.-Après ce typographe Parent, qui est décédé l'an dernier, c'est maintenant une famille Lemieux qui conteste à M. Henri Menier, le roi du chocolat, la propriété de l'île d'Anticosti. Une soixantaine de membres de cette famille ont formé une alliance pour réclamer cet héritage du riche Français.

TENDERS

HEATING AND PLUMBING
NEW JAIL-QUEEN'S CO.

Department of Public Works,
Charlottetown, P. E. I.,
July, 19th, 1911.

Sealed Tenders will be received at this office until noon, Monday, August 7th, 1911, from any person or persons willing to contract for the Heating and Plumbing of the New Jail, Queen's County, according to plans and specification to be seen at this office and at the office of C. B. Chappell, Architect, Charlottetown.

Parties tendering must tender separately for the Heating and Plumbing. Each tender must be accompanied by a certified cheque on any chartered Bank, payable to the order of the Commissioner of Public Works for the sum of \$200.00. Cheque will be returned if tender be not accepted.

The Department does not bind itself to accept the lowest or any tender.

Tenders to be addressed to the undersigned and marked, "Tenders For Heating The Queen's County Jail", and "Tenders For Plumbing The Queen's County Jail."

J. H. MYRICK & CO.

Impotateurs et Marchands Generaux

MARCHANDISES FINES,

QUINCAILLERIE

CHAUSSURES,

EPICERIES, ETC., ETC.

MARCHANDISES NOUVELLES

Tout ce dont les Pecheurs et Cultivateurs ont besoin se trouve dans nos magasins à

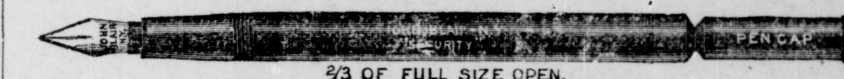
Tignish et Alberton.

Nous venons de recevoir nos Marchandises de Printemps et nous invitons le public acheteur de nous faire une visite, ce qui leur sauvera le trouble et les dépenses d'envoyer à Summerside et Charlottetown, pour leurs marchandises.



N'Oubliez-pas

Votre Seul Journal Français.



Pour Trois Abonnements nous vous enverrons cette belle plume ontaine.

Adressez: L'IMPARTIAL, Tignish, I. P. E.

Execution du Meurtrier

John Tebo

Lundi matin, le 24 juillet, a été mise à exécution, par le Sheriff Smith, la sentence de mort qui avait été prononcée contre John Tebo qui avait été trouvé coupable d'avoir tué William McGregor.

Avant d'être mis à mort, le condamné aurait dit bonjour aux personnes présentes. Son corps a été remis à ses parents.

On rapporte que le soir qui a précédé son exécution, Tebo reçut la visite de sa mère et d'autres membres de sa famille. A sa mère qui lui demandait de dire la vérité, Tebo aurait répondu: j'ai tué McGregor.

Après le départ de ses parents, il aurait fait un aveu complet de son crime au Rev. T. A. Roy, au shérif

Smith et au géolier Hazelton avec qui il se trouvait.

D'après le récit qu'il a fait lui-même, Tebo aurait tué McGregor le 18 octobre dernier, alors qu'ils étaient tous deux occupés à trancher du chou qui devait leur servir de souper. McGregor se serait mis à genoux pour trancher son chou, Tebo aurait alors pris une hache pour en couper la racine et sa hache aurait frappé à la tête McGregor qui serait alors tombé à la renverse. Je perdis à ce moment la raison, dit Tebo, en voyant ce que je venais de faire, et je frappai de toutes mes forces à la tête McGregor qui fut tué du coup.

Tebo ajoute qu'il ne sait pas ce qu'il fit de sa hache; mais quand il vit son compagnon mort, il se rendit à la ville, au bout du quai, et il s'empara de l'argent que possédait McGregor.